ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

| EDITIONS | TARIFS D'ABONNEMENT | | | ABONNEMENT |
|--|---------------------|--|--|---|
| | AU M 6 mois | AROC 1 an | A L'ETRANGER | IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél.: 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25 |
| Edition générale Edition de traduction officielle Edition des conventions internationales Edition des annonces légales, judiciaires et administratives Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière | 150 DH 150 DH | 400 DH 200 DH 200 DH 300 DH 300 DH | A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus cicontre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur. | 05.37.76.50.24 - 03.57.76.50.25 05.37.76.54.13 Compte n°: 310 810 101402900442310133 ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat au nom du régisseur des recettes de l'Imprimerie officielle |

Cette édition contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que tous autres décisions ou documents dont la publication au Bulletin officiel est prévue par les lois ou les réglements en vigueur

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Loi de finances pour l'année budgétaire 2020.

Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. – Délégation de pouvoir.

Décret n° 2-19-846 du 16 rabii II 1441 (13 décembre 2019) portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, en matière de financements extérieurs ... 2499